

Communiqué de presse

Mardi 15 mai 2012

20 ans de la directive « habitats » : Natura 2000 reste une chance à saisir pour les territoires !

La directive européenne dite "Habitats" fêtera ses 20 ans ce lundi 21 mai 2012. Cette directive marque une étape fondamentale dans les politiques de préservation de la biodiversité, en créant notamment le réseau de sites naturels appelé "Natura 2000" qui intègre les zones désignées au titre de la directive européenne dite "Oiseaux" de 1979. A cette l'occasion, France Nature Environnement dresse un état des lieux marqué par le retard pris dans la mise en œuvre du processus « natura 2000 ». Pour FNE, une vraie dynamique est nécessaire. Elle passe par une valorisation de ces territoires ayant engagé une bonne gestion. Explications

Des opportunités pour la préservation de la biodiversité et la reconnaissance des territoires !

En créant un réseau écologique, Natura 2000 a posé le cadre d'une véritable politique de préservation de la biodiversité, programmatique et évaluée, pour les espèces et les habitats naturels menacés et remarquables de l'Ouest du continent européen.

Pour la mise en œuvre de Natura 2000, la France a choisi d'élaborer un plan de gestion, dénommé "Document d'Objectif", pour chaque site et de privilégier les démarches contractuelles avec les acteurs concernés. Ce processus est validé par un comité de pilotage réunissant les représentants des acteurs concernés et installé pour chaque site Natura 2000.

Pour Serge Urbano, administrateur FNE en charge du dossier : *"Ce dispositif de gestion contractuelle et de gouvernance était novateur lors de la mise en place de Natura 2000. Il continue d'être pertinent, car il permet d'associer tous les acteurs, notamment socio-économiques. Malheureusement, nous constatons avec amertume que peu de contrats ont été signés. Or ceux-ci sont non seulement un avantage pour la biodiversité mais permettent également de maintenir des activités. Pour FNE, ce constat appelle un bilan objectif et partagé pour redonner à Natura 2000 la place qui est la sienne, permettant de valoriser les territoires et de concrétiser une vraie dynamique".*

Un réseau inachevé

Si, après d'énormes difficultés de mise en route, le dispositif Natura 2000 s'est finalement déployé en France, tous les problèmes ne sont pas résolus. Par exemple, tous les territoires éligibles à Natura 2000 n'ont pas été désignés, ce qui fait craindre un manque de fonctionnalité pour ce réseau écologique et une réponse inadaptée pour la biodiversité en mauvais état de conservation.

Des sites dégradés

Le respect de l'intégrité des sites Natura 2000 constitue également un enjeu majeur. En juillet 2011, FNE publiait une enquête, réalisée avec son mouvement associatif, qui montrait, même si elle n'était pas exhaustive, qu'au minimum 34,1 % des Zones de Protection Spéciales (ZPS - instituées par la directive "Oiseaux") et 19,1 % des Zones Spéciales de Conservation (ZSC - instituées par la directive "Habitats") étaient concernées par des dégradations ou étaient susceptibles de l'être.

Vers une nouvelle dynamique ?

FNE attend, qu'à l'occasion de ce vingtième anniversaire, une nouvelle dynamique soit relancée pour atteindre les objectifs de la directive, à savoir le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Pour Bruno Genty, président de FNE : "*Natura 2000 mérite vraiment d'être mieux considéré car c'est un outil qui peut aider à réaliser la transition écologique tout en assurant le maintien d'un tissu économique et social dans les territoires. Nous demandons au président de la République et au nouveau gouvernement de relancer la dynamique pour que les 20 ans de la directive Habitats marquent un nouveau départ !*"

Télécharger le dossier de presse de FNE